

10 - Projet d'emprunt du CCAS - Avis du Conseil Municipal

Mme SCHOELLER, Première Adjointe, Rapporteur : Afin de financer ses investissements 2011, le CCAS est amené à contracter un emprunt d'investissement pour l'exercice 2011 dont le montant serait de 149 000 €.

L'emprunt contracté sera réparti de la manière suivante :

Pour le budget principal :	108 500 €
Pour le budget annexe du Logement Foyer Henri Huot	8 000 €
Pour le budget annexe du Logement Foyer Les Cèdres	13 800 €
Pour le budget annexe du Logement Foyer Les Hortensias	15 000 €
Pour le budget annexe de la restauration à domicile	3 700 €

Les conditions sont les suivantes :

- Durée d'amortissement : 10 ou 12 ans
- Amortissement : Trimestriel
- Taux : Fixe.

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice 2011 sont les suivants :

Service	Désignation	Montant
Pôle Ressources	Refonte de l'Intranet et réorganisation de locaux	275 501,00
Direction des Solidarités	Aménagement de l'antenne sociale de quartier Palente Orchamps et travaux de relocalisation de l'épicerie sociale de Planoise	54 060,00
Bâtiment Henri Huot	Aménagement espace Inter'Age	188 800,00
Bâtiment Ampère Jouchoux	Acquisition d'un chariot élévateur et travaux de maçonnerie	35 540,00
Sous-Total budget principal		553 901,00
Logements-foyer Henri Huot	Acquisition de chaises pour le restaurant et travaux d'étanchéité des balcons	16 000,00
Sous-Total budget logements foyer Henri Huot		16 000,00
Logements-Foyer Les Cèdres	Mobiliers pour salle de télévision	5 100,00
Sous-total budget logements foyer Les Cèdres		5 100,00
Logements-foyer Les Hortensias	Travaux : rénovation cuisinettes	14 400,00
Sous-Total budget logements foyer Les Hortensias		14 400,00
Restauration à domicile	Logiciel	26 000,00
Sous-Total budget restauration à domicile		26 000,00
TOTAL		615 401,00

Conformément à l'article L 2121-34 du Code Général des Collectivités Territoriales, les délibérations des centres communaux d'action sociale qui concernent un emprunt sont exécutoires sur avis conforme du Conseil Municipal.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur l'emprunt contracté par le CCAS.

«M. Michel OMOURI : Depuis trois ans le CCAS fait de gros investissements sur les foyers logements, je suis tout à fait pour. Ce soir on demande au Conseil Municipal de donner un avis sur l'emprunt sauf que, et je l'ai dit à plusieurs reprises, il n'y a pas de lisibilité sur l'investissement pluriannuel du CCAS vis-à-vis des foyers logements. Alors je repose la question : est-ce que vous pouvez me faire un topo sur les futurs travaux dans les foyers logements ?

Mme Marie-Noëlle SCHOELLER : C'est traité au conseil d'administration du CCAS dans le bilan du CCAS. Simplement là on demande un avis du Conseil Municipal. Mais ça figure dans tous les documents du CCAS, Mme JEANNIN pourra vous les fournir, elle est très attentive à tout cela. Madame JEANNIN, vous avez un bilan ? Sinon on vous le transmettra.

M. Michel OMOURI : Faites-nous un topo au moins sur les années futures, les travaux en cours parce que là chaque année vous nous demandez une autorisation pour valider l'emprunt, sauf que là on ne sait pas où on va, chaque année vous nous présentez la même chose alors je vous redemande, faites-nous un topo.

M. LE MAIRE : Le CCAS a un conseil d'administration dans lequel vous êtes représenté. Il est clair qu'on ne va ici reprendre tout ce qui se dit au CCAS, pas plus qu'on ne reprend ce qui se dit à l'Office du Tourisme, à la SAIEMB Logement ou à la sedD. Vous avez des représentants, c'est à eux de poser les questions et si vous avez vraiment des doutes, demandez à Mme JEANNIN, vous êtes dans la même mouvance politique.

M. Pascal BONNET : On ne va pas polémiquer sur cette question mais c'est vrai que dans la mesure où on a tous les ans un état des investissements annuels pour cet emprunt, s'il y a un plan pluriannuel spécifique au CCAS, vous pourriez le joindre au rapport. Quand on a des rapports sur d'autres structures liées à la Ville, on a quand même des détails.

Mme Marie-Noëlle SCHOELLER : Si le document ne vous suffit pas, en quelques mots je vous dis en quoi ça consiste. Nous avons remplacé, et maintenant le tour est fait dans tous les logements foyers, les baignoires par des douches à l'italienne, nous avons réaménagé toutes les salles de bain pour le grand âge. Ensuite nous en sommes à refaire l'accueil. Nous améliorons aussi les kitchenettes par tranche et enfin il faut savoir que désormais les personnes qui viennent en logements foyers arrivent plus tard, vers 84-85 ans au lieu de 60-65 ans par le passé, qu'elles repartent entre 92 et 95 ans et que donc il y a un turn-over plus important. Et nous faisons un gros effort d'amélioration des logements, c'est-à-dire que chaque fois que quelqu'un quitte son logement, on le rénove. Ça rentre dans la bien traitance des personnes âgées. Tu me permets une toute petite histoire : on a fait des régulations par vannes thermostatiques. Or les personnes âgées quand elles passent dans le couloir tâtent le radiateur, trouvent qu'il est froid donc elles le remontent et on arrive parfois à 26°. Donc le mieux est parfois l'ennemi du bien voyez-vous !

M. LE MAIRE : Bien, alors par rapport à cela, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas, c'est donc adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'émettre un avis favorable sur la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 16 décembre 2011.